



Réf.: SCBD/STTM/JM/JLe/JG/77432

3 November 2011

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

**Rappel: Atelier régional pour les Caraïbes et l'aire médio-Atlantique afin de faciliter l'identification des zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB), 28 février au 2 mars 2012, Praia do Forte, Brésil**

Madame/Monsieur,

Je fais référence à la notification (2011-166), date du 7 septembre, concernant la nomination d'experts pour l'atelier régional pour les Caraïbes et l'aire médio-Atlantique afin de faciliter l'identification des zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB), qui se tiendra du 28 février au 2 mars 2012, au Brésil.

Cet atelier est convoqué par le Secrétariat de la CDB, en collaboration avec le Secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes et organisé et accueilli par le Gouvernement du Brésil, avec le soutien financier de l'Union européenne, conformément à la décision X/29, paragraphe 36.

Afin d'organiser l'atelier et de préparer l'information scientifique nécessaire dans les délais prévus, je demande votre collaboration pour la nomination, à votre meilleure convenance, mais **au plus tard le 30 novembre 2011**, d'un expert qui pourra participer à cet atelier et fournira, avant l'atelier, l'information scientifique à l'appui de ses objectifs.

Je souhaite rappeler aux Parties que la sélection des experts se base sur l'expertise et l'expérience scientifiques, prenant en compte les orientations de la CdP dans la décision X/29, et sera effectuée selon les critères suivants :

- Connaissances scientifiques et expériences de recherche liées à l'identification des zones marines d'importance écologique ou scientifique à partir des critères scientifiques adoptés en annexe I de la décision IX/20 ainsi que d'autres critères scientifiques compatibles et complémentaires convenus à l'échelon national et intergouvernemental;

Aux : Points focaux nationaux CDB et points focaux OSASTT de la grande région des Caraïbes et l'aire médio-atlantique ouest; autres gouvernements; organisations et initiatives régionales compétentes

- Bonnes connaissances scientifiques et expériences liées à l'application d'orientations scientifiques sur l'identification des zones marines situées au-delà des limites de juridiction nationale, qui satisfont aux critères de l'annexe I de la décision IX/20; et
- Bonnes connaissances scientifiques et expériences liées à l'élaboration et à l'application de systèmes de classification biogéographique d'habitats de haute mer et d'eaux profondes

Un projet de mandat pour l'atelier ainsi qu'un ordre du jour provisoire sont joints à cette notification pour votre convenance. Les documents de réunion seront acheminés aux experts sélectionnés et affichés sur le site Web de la CDB au moment opportun au : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=RWEBSA-GCWMA-01>. Veuillez noter que la réunion se déroulera en anglais.

Les nominations doivent être soumises au Secrétariat via une lettre officielle adressée au Secrétaire exécutif dans les délais mentionnés ci-haut (envoyée en tant que pièce jointe numérisée au [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) ou par télécopieur au +1-514-288-6588) et accompagnées d'un curriculum vitae indiquant clairement les domaines d'expertise et l'expérience du candidat. Des ressources financières limitées sont disponibles afin d'aider le transport des experts sélectionnés nommés par des Parties pays en voie de développement.

Je vous remercie à l'avance pour votre coopération et pour votre appui continu aux travaux de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaïf  
Secrétaire exécutif

**Pièces jointes**

**Annexe 1. Projet de mandat pour les ateliers régionaux de la CDB afin de faciliter  
l'identification des zones marines d'importance écologique ou biologique - ZIEB  
(paragraphe 36, décision X/29)**

1. Décrire les zones marines d'importance écologique ou biologique à partir des critères scientifiques adoptés dans la décision IX/20 et figurant à l'annexe I de cette décision, ainsi que d'autres critères scientifiques compatibles et complémentaires convenus à l'échelon national et intergouvernemental, et l'orientation scientifique de l'identification d'aires marines protégées situées au-delà des limites de juridiction nationale qui satisfont aux critères de l'annexe I de la décision IX/20;
2. Assembler, réviser, analyser et synthétiser les données/informations/cartes scientifiques pertinentes recueillies au moyen de l'inventaire ZIEB de la CDB requis dans la décision X/29 (paragraphe 39, 42 et 43), afin d'entreprendre l'activité susmentionnée au paragraphe 1;
3. Assembler, réviser, analyser et synthétiser les données/informations/cartes d'informations scientifiques pertinentes provenant d'autres sources crédibles et dont la qualité est contrôlée, afin d'entreprendre l'activité ci-dessus mentionnée au paragraphe 1;
4. Compiler et produire des rapports ZIEB régionaux pour examen par l'OSASTT; et
5. Les ateliers régionaux seront organisés par le Secrétaire exécutif en collaboration avec les Parties et les autres gouvernements, ainsi que les organisations et les initiatives régionales compétentes, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conventions et plans d'action régionaux sur les mers régionales et, le cas échéant, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), en ce qui a trait à la gestion des pêches.

## **Annexe 2. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion
2. Élection des co-présidents de l'Atelier, adoption de l'ordre du jour et organisation de travail, incluant l'envergure et les résultats visés pour l'atelier
3. Contexte de l'atelier: Processus ZIEB et ses liens avec d'autres processus mondiaux pertinents
4. Révision de données/informations/cartes scientifiques pertinentes compilée à travers l'inventaire CDB-ZIEB ou d'autres sources crédibles et de qualité
5. Décrire écologiquement ou biologiquement les zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB) par l'application de critères scientifiques pour les ZIEB (annexe I de la décision IX/20) et d'autres critères scientifiques compatibles et complémentaires convenus aux niveaux national et intergouvernemental, ainsi que des conseils scientifiques sur l'identification des ZIEB
6. Identifier les lacunes et les besoins pour une élaboration plus poussée de la description des ZIEB, notamment la nécessité pour le développement des capacités scientifiques ainsi que l'élaboration d'une éventuelle proposition de collaboration
7. Autres questions
8. Adoption du rapport
9. Clôture de la réunion